



Universiteit
Leiden
The Netherlands

L'Etat, l'agro-industrie et la paysannerie au Cameroun

Konings, P.J.J.

Citation

Konings, P. J. J. (1986). L'Etat, l'agro-industrie et la paysannerie au Cameroun. *Politique Africaine*, (22), 120-137. Retrieved from <https://hdl.handle.net/1887/3489>

Version: Not Applicable (or Unknown)

License: [Leiden University Non-exclusive license](#)

Downloaded from: <https://hdl.handle.net/1887/3489>

Note: To cite this publication please use the final published version (if applicable).

L'État, l'agro-industrie et la paysannerie au Cameroun

DANS un article récent, G. Courade (1) a montré de façon très convaincante que l'État postcolonial camerounais a préféré faire dépendre le développement agricole de quelques complexes agro-industriels coûteux plutôt que d'une multitude d'exploitations paysannes familiales. L'une des raisons principales de ce traitement de faveur accordé aux entreprises agro-industrielles a été l'idée, largement répandue au sein de la bureaucratie étatique (2), que la paysannerie locale était incapable (à cause de l'emploi de techniques de production « archaïques ») de réaliser la diversification nécessaire et d'augmenter la production agricole, ou même qu'elle y mettait de la mauvaise volonté, étant donné qu'elle contrôlait une bonne partie des moyens de production, ainsi que les processus de production et d'échange.

Les complexes agro-industriels, cependant, n'ont pas seulement été favorisés par l'État postcolonial pour servir de simples substituts à la production paysanne « défaillante » ; on leur assigne aussi un rôle important pour résoudre le dilemme de l'État postcolonial : comment intégrer plus complètement la paysannerie dans le système capitaliste ? De plusieurs façons, en effet, les complexes agro-industriels sont devenus des instruments dans les tentatives de l'État postcolonial pour « capturer » la paysannerie (3). Dans cet article nous étudierons plus particulièrement les deux procédés qui sont utilisés le plus souvent dans ce cadre :

- Le premier — et sans doute le plus ancien et le plus radical — a été l'expropriation des terres de la paysannerie locale par l'agro-industrie pour réaliser ce que P.-P. Rey (4) a appelé la « libération du facteur travail ». Les tentatives d'expropriation récentes dans les régions les plus peuplées du Cameroun sem-

blent viser à résoudre le problème permanent du recrutement de la main-d'œuvre qui est le lot des complexes agro-industriels.

- Le deuxième procédé — plus récent et moins dramatique — a été la tentative des complexes agro-industriels pour renforcer l'« encadrement » de la paysannerie locale, avec un soutien financier et idéologique substantiel de la part du capital financier international. Ce que l'on appelle le projet des « Plantations villageoises » — une forme d'agriculture sous contrat — oblige des paysans sélectionnés à « moderniser » leurs techniques de production, à cultiver, sous un contrôle très strict, les mêmes produits que ceux des plantations agro-industrielles avoisinantes, et à vendre leurs récoltes aux entreprises agro-industrielles.

Nous montrerons que ces deux façons d'intégrer la paysannerie locale plus complètement dans le système capitaliste, par le truchement de l'agro-industrie, ont créé deux formes de prolétarianisation différentes.

Cette étude est plus particulièrement consacrée aux efforts d'intégration de la CDC (*Cameroon Development Corporation*), l'une des plus importantes et des plus anciennes entreprises agro-industrielles du Cameroun. La CDC est une entreprise publique établie en 1947, après la reprise par l'administration mandataire britannique, d'un certain nombre de plantations privées allemandes sur les pentes du Mont Cameroun (5). Aujourd'hui, l'entreprise dispose de 98 000 ha de terres qu'elle détient de l'État et dont environ 40 000 sont cultivés ; elle emploie régulièrement près de 16 500 ouvriers permanents et 2 000 à 3 000 saisonniers. Les cultures les plus importantes développées par la CDC sont l'hévéa et l'huile de palme (environ 94 % des surfaces cultivées), ainsi que le thé et les bananes. Un projet de développement de grande ampleur a été lancé par la CDC en 1967, avec l'aide de capitaux internationaux. Ces programmes sont désignés sous le nom de CAMDEV I et CAMDEV II. CAMDEV II, qui a commencé en 1978 et devrait être réalisé en 1987, a été intégré dans un « Projet de consolidation des secteurs du palmier à huile et de l'hévéa ». En plus du crédit de 12,8 milliards de F CFA, obtenu auprès de la Banque mondiale, de la Caisse centrale de coopération économique (CCCE) et de la Commonwealth Development Corporation (COMDEV),

(1) G. Courade, « Des complexes qui coûtent cher : la priorité agro-industrielle dans l'agriculture camerounaise », *Politique africaine* 14, juin 1984, pp. 75-91.

(2) République Unie du Cameroun, *Bilan diagnostic du secteur agricole de 1960 à 1980*, Yaoundé, Ministère de l'Agriculture, 1980.

(3) G. Hyden, *Beymond ujamaa in Tanzania*, Londres, Heinemann, 1980.

(4) P.-P. Rey, *Les alliances de classes*, Paris, Maspéro, 1973.

(5) Cf. S.H. Bederman, *The Cameroon Development Corporation : partner in national growth*, Botsa, Cameroon Development Corporation, 1968.

des prêteurs extérieurs contribueront pour un total d'environ 25,6 milliards de F CFA au Projet de consolidation des secteurs du palmier à huile et de l'hévéa.

La CDC, l'expropriation et la prolétarianisation de la paysannerie de Djuttitsa

En général, l'État camerounais postcolonial a essayé de localiser les complexes agro-industriels principalement dans des régions peu peuplées. SOSUCAM, un complexe sucrier, a été, par exemple, implanté à Mbandjock dans la région de Vulé, où la densité de la population ne dépasse pas un habitant au km² (6) ; SOCAPALM, un complexe d'huile de palme, se trouve dans la zone peu peuplée de Bassa (avec une moyenne de 8 habitants au km²) (7). L'un des avantages les plus appréciables de la création d'entreprises agro-industrielles dans des régions peu peuplées est qu'elle affecte les terres et les ressources de quelques agriculteurs locaux seulement ; l'un de ses plus grands inconvénients est que l'on ne peut pas recruter sur place une main-d'œuvre suffisante et qu'il faut l'importer, ce qui entraîne pour les entreprises des coûts plus élevés et des problèmes sociaux épineux.

Ce n'est qu'exceptionnellement jusqu'ici que des complexes agro-industriels ont été situés dans des régions à population dense. Un exemple récent en est la concession de Djuttitsa qui a été attribuée à la CDC par l'État camerounais, en 1977, pour y établir un complexe agro-industriel consacré au thé (le troisième au Cameroun après ceux de Tole et de Ndu qui appartiennent également à la CDC). Cette concession a augmenté de 1 660 ha les vastes surfaces contrôlées par la CDC — qui se composent pour l'essentiel de terres expropriées au détriment de la paysannerie locale autour du Mont Cameroun lors de la colonisation allemande.

La concession de Djuttitsa se trouve sur les sommets des Monts Bamboutou, à environ 18 km au nord-ouest de Dschang, dans la région des Bamiléké. En acquérant cette concession (ainsi que les terres de la plantation d'hévéa de Kompina), la CDC vient d'étendre ses activités au-delà de sa base traditionnelle anglophone pour s'implanter en terre francophone — ce qui reflète très clairement la détermination de l'État postcolonial camerounais de faire ressembler la CDC davantage à une corporation « nationale ».

Il est intéressant de noter que les terres de la concession de Djuttitsa ont connu une longue histoire d'expropriation. Déclarée

(6) J.-C. Barbier, G. Courade, J. Tisandier, *Complexes agro-industriels au Cameroun*, Paris, ORSTOM, 1980.

(7) P. Tjeega, *Les types d'exploitation de la palmeraie à huile dans la région d'Bseka-Dingombi*, Yaoundé, ORSTOM, 1973.

« terres de la couronne » en 1896, lors de la période coloniale allemande, et ensuite (en 1921) « terres du territoire », au cours de la période du mandat français, les terres sur les sommets des Monts Bamboutou — bien que ne constituant point des « biens vacants » — ont été saisies par l'État et confiées à des colons européens (8). Par les arrêtés n° 79 et n° 81 du 26 avril 1933, 1 460 ha à Djuttitsa ont été donnés à bail à la Compagnie pastorale africaine pour y élever du bétail, dans le but de pourvoir ainsi aux besoins en viande et en produits laitiers de la population européenne. Mais les paysans locaux, furieux des mesures d'expropriation, ont refusé d'abandonner « leurs » terres. Un conflit permanent s'est ainsi développé entre la population locale, d'une part, et, d'autre part, le gouvernement, la compagnie et les Mbororo, éleveurs étrangers à la région qui s'occupaient du bétail de la compagnie. Bon nombre d'agriculteurs locaux furent régulièrement arrêtés et mis en prison.

Durant la période des « troubles » (1958-1960) la presque totalité du cheptel de la compagnie devint la proie des « maquisards », et l'entreprise se trouva dans l'obligation de se retirer de cette zone « peu sûre ». Bien que la concession de Djuttitsa appartînt encore juridiquement à la compagnie jusqu'en 1966 (l'année où celle-ci mit fin au bail) les chefs locaux avaient commencé, dès le départ des gestionnaires, à allouer à leurs administrés des terres dans la zone de la concession, étant donné la dramatique pénurie de terres dans la région. Celle-ci constitue en effet l'une des zones les plus peuplées du Cameroun : en 1976, la densité de la population fut estimée à 220 habitants au km², ce qui a entraîné une sérieuse pénurie de terres et un taux élevé d'émigration masculine. On dit que les chefs locaux ont attribué les terres de façon arbitraire : la plus grande partie ne fut pas donnée à ceux qui ne possédaient rien (les jeunes plus particulièrement), mais à des gens qui occupaient déjà des terres dans la région. Outre le café, les paysans locaux commencèrent à cultiver des produits vivriers dans la zone concessionnaire. En fait, la région devint rapidement l'un des principaux fournisseurs de pommes de terre et de légumes pour le marché national et même international, procurant de ce fait des revenus substantiels aux agriculteurs (9).

En 1968, les terres concédées furent à nouveau expropriées, cette fois par l'État camerounais. Le moment venu, les terres expropriées devaient être allouées à l'entreprise agro-industrielle chargée de réaliser un projet de culture de thé dans la région. Les agriculteurs locaux furent autorisés à y continuer leurs cultures jusqu'en 1977, date à laquelle la CDC, qui se vit confier le projet,

(8) J.-L. Dongmo, *Le dynamisme bamileké (Cameroun)*, vol. I, Yaoundé, CEPER, p. 96.

(9) *Ibid.*, pp. 167-168.

entreprit les travaux de développement d'une plantation de thé de 425 ha. Une production paysanne rentable devait alors céder la place — au nom de l'« intérêt national » — à un complexe agro-industriel coûteux soutenu par des capitaux financiers internationaux. Le projet, dont le coût était estimé à l'origine à 2,3 milliards de F CFA, devait être pris en charge par l'État camerounais (500 millions), le Fonds européen de développement (800 millions), la CCCE (500 millions) et la COMDEV (430 millions). Il s'avéra par la suite que les coûts avaient été sous-estimés — cela surtout à cause de retards dans le processus de plantation et dans la construction de l'usine. En juin 1982, des experts de la COMDEV établirent une nouvelle estimation, s'élevant à un total de 3 272 milliards de F CFA.

L'expulsion forcée des paysans de leurs terres et de leurs maisons eut pour résultat leur appauvrissement et leur prolétarianisation. La pénurie de terres aiguë dans la région avait déjà fait de cette zone un important réservoir de main-d'œuvre ; la création de la plantation-usine de thé rajouta un nombre considérable de paysans à cette main-d'œuvre. Jusqu'ici, l'entreprise de Djuttitsa n'a procuré des emplois qu'à un nombre relativement réduit d'agriculteurs : en 1985, elle employait 660 ouvriers permanents (contre 1 670 ouvriers à Tole Tea Estate et 1 560 à Ndu Tea Estate). Il est, par conséquent, peu probable que la création du complexe de Djuttitsa puisse aider à résoudre le problème du taux élevé d'émigration de la région ; au contraire, elle semble plutôt aggraver la situation en mettant fin à l'existence relativement prospère d'un nombre considérable d'exploitations agricoles. La CDC bénéficiera, sans aucun doute, de l'expropriation de la paysannerie locale et de la main-d'œuvre déjà disponible dans la région : contrairement à la plupart des entreprises agro-industrielles au Cameroun, le complexe de Djuttitsa n'aura pas de mal à recruter une force de travail permanente et relativement bon marché. De plus, l'existence d'une main-d'œuvre abondante dans la région réduit les coûts du facteur travail pour la plantation : celle-ci n'a pratiquement pas à fournir les maisons et les autres compensations socio-économiques que nécessite une main-d'œuvre importée. L'importance cruciale de l'existence, sur place, d'un réservoir de main-d'œuvre pour la création de l'entreprise de Djuttitsa peut expliquer que la région ait été sélectionnée parmi d'autres zones propres à la culture du thé à grande échelle, comme Santa, Bangem, Nkambe, Essosong et Tadu.

En effet, tandis que la plupart des plantations de la CDC sont obligées de recruter 70 à 90 % de leur main-d'œuvre dans la province du Nord-Ouest, la quasi-totalité des ouvriers employés sur la plantation de thé de Djuttitsa sont des Bamiléké, et plus particulièrement des Bamiléké de la région de Djuttitsa (97,8 %) — les quel-

ques non-Bamiléké employés par l'entreprise font en général partie de la maîtrise et des employés de bureau. La stabilité de cette main-d'œuvre semble confirmer la dépendance de la plupart des ouvriers vis-à-vis de leur travail salarié. J.M. Njike a établi, en 1980, que 77,4 % des ouvriers avaient été recrutés au cours de la période 1977-1979 (10).

Il faut cependant souligner que la plupart des paysans de Djuttitsa n'ont pas encore été complètement prolétarisés par la création de l'entreprise ; ils ont encore quelques terres en dehors de la zone de concession pour cultiver des produits vivriers et du café. L'emploi régulier des hommes dans l'entreprise a simplement augmenté la charge du travail qui incombe aux femmes dans les champs, et plus particulièrement pour la culture du café. Le rôle important des femmes dans les activités agricoles de la communauté s'est vu renforcé du fait que la CDC emploie peu de femmes (environ 16 %) sur la plantation.

Le fait que beaucoup de paysans de Djuttitsa ne sont pas entièrement prolétarisés a des conséquences importantes pour la CDC :

- La possession d'un champ contribue à la satisfaction et à la stabilisation des ouvriers. Les produits de sa terre suppléent en partie aux besoins en nourriture de l'ouvrier et constituent un complément à ses revenus. Dans la plupart des autres plantations de la CDC, les ouvriers n'ont pas de terres, ou disposent d'à peine une petite parcelle ; ils dépendent donc entièrement de leurs maigres salaires et cette situation engendre chez eux malaise et instabilité.
- La possession d'un champ diminue le contrôle des gestionnaires sur le processus de production. Si la force de travail est plutôt stabilisée et si les démissions volontaires sont rares, la production souffre en revanche d'un taux élevé d'absentéisme : les ouvriers s'absentent, en effet, régulièrement des plantations pour s'occuper de leurs propres terres. La période de récolte du café, qui dure d'octobre à décembre, représente notamment un souci permanent pour les cadres de la plantation de thé, en raison de l'absentéisme des ouvriers : ceux-ci perdent alors une bonne partie de leurs salaires mensuels, mais cette perte est largement compensée par les revenus que leur procure la vente du café. La direction a d'autant plus de mal à contrôler sa main-d'œuvre que les travailleurs de Djuttitsa n'étant pas, comme dans les autres plantations, regroupés dans des campements ouvriers, ne sont pas coupés de leurs structures socio-culturelles « traditionnelles » et échappent au contrôle de la direction en dehors des temps de travail ; ils ont du reste à

(10) J.-M. Njike, *Le projet théicole de Djuttitsa*, Yaoundé, Université de Yaoundé, 1983 (Mémoire de Géographie).

répondre à un certain nombre d'obligations sociales « traditionnelles » qui ne favorisent pas la présence régulière sur les lieux de travail (par exemple les mariages, les enterrements, etc.).

Une autre façon d'intégrer plus étroitement la paysannerie locale dans le système capitaliste et d'exploiter sa force de travail pour obtenir une production accrue au bénéfice de la CDC a été envisagée plus récemment. En 1982, une étude (11) a tenté de déterminer les chances de succès d'un projet de culture du thé par de petits exploitants dans une zone d'environ 15 km autour de l'entreprise de Djuttitsa (environ 200 ha au total). J'examinerai ce projet plus loin. Je soulignerai seulement ici que ses chances de succès me semblent minimales, pour les raisons suivantes : 1) il existe des problèmes fonciers sérieux dans la région, problèmes qui ont été aggravés par la création du complexe du thé ; 2) les paysans ont déjà l'habitude de cultiver et de commercialiser du café et des produits vivriers : l'introduction de la culture du thé ne réussirait que si elle garantissait aux paysans des revenus nettement supérieurs à ceux que leur procurent les cultures « traditionnelles ».

Les projets de plantations villageoises de la CDC

Dans un discours prononcé en 1973, l'ex-président Ahidjo soulignait le rôle des complexes agro-industriels comme la CDC dans la « modernisation » de la production paysanne locale : « La CDC est une entreprise agro-industrielle importante. Elle doit servir d'exemple et stimuler le progrès des populations aux alentours de ses plantations... [La population locale] devrait aspirer à créer de petites plantations villageoises satellites autour des plantations, où elle pourrait apprendre et appliquer des méthodes et des techniques agricoles modernes ». Et le décret n° 73/597 portant réorganisation de la CDC, et daté de la même année 1973, établit comme l'un des objectifs de la CDC d'assister « les petits planteurs ou des groupes de petits planteurs dans la culture des mêmes produits que ceux cultivés par la CDC dans les zones de collecte autour des moulins qu'elle gère ».

Il ne faut pas en déduire que la CDC ne s'est jamais occupée de projets de plantations villageoises avant 1973 ; mais ses interventions dans la production et dans la commercialisation paysannes au niveau local sont devenues nettement plus fréquentes depuis.

Après un refus initial, la CDC a encouragé, au début des années cinquante, la production bananière des paysans bakweri réu-

(11) AFRA, Cameroun, *La théiculture en milieu villageois dans l'Est Cameroun : étude d'opportunité*, Yaoundé, 1982.

nis dans la Bakweri Cooperative Union of Farmers (BCUF) et elle a commercialisé leur récolte pendant quelques années (12). Un rapport rédigé par une mission agricole nommée par la CDC pour examiner le programme de développement de la compagnie, le rapport Swynnerton (1964), affirmait que la CDC avait un rôle utile à jouer « en aidant au développement des plantations villageoises, grâce à ses connaissances techniques, à son organisation bien rodée, à la qualité de ses semences et à ses capacités de traitement industriel de la production ». Le rapport proposait alors plusieurs projets de plantations villageoises et recommandait la création d'une *Smallholder Development Authority* par le gouvernement du Cameroun occidental pour prendre ces projets entièrement en charge. Les raisons invoquées dans le rapport pour justifier ces projets sont significatives : « De cette façon, la CDC et le gouvernement assureraient le développement de terres qui sont aujourd'hui inutilisées et ils créeraient un type d'agriculture de classe moyenne qui produirait des récoltes et percevrait des revenus bien supérieurs au niveau moyen des campagnes du Cameroun occidental. Ce serait alors un exemple et un encouragement pour beaucoup d'agriculteurs dont le travail est aujourd'hui relativement peu productif » (13). Une commission comprenant des hauts fonctionnaires du gouvernement du Cameroun occidental et des gestionnaires de la CDC fut nommée en octobre 1964, pour évaluer les recommandations du rapport Swynnerton ; elle devait clairement mettre en évidence l'importance politique de la création d'une telle classe moyenne rurale par le biais des plantations villageoises : « Elle (la commission) souligna que la stabilité du pays nécessitait l'évolution d'une classe moyenne rurale indépendante. La situation actuelle, qui voyait l'émergence d'une bureaucratie administrative, était considérée comme non satisfaisante. Le projet de plantations villageoises, par contre, garantirait l'émergence d'une classe moyenne rurale et devait donc être recommandé » (14).

Les propositions contenues dans le rapport Swynnerton n'ont jamais été mises en pratique. Cependant, la CDC s'est de plus en plus engagée dans des projets de plantations villageoises. Ce qui frappe, en même temps, c'est que l'initiative semble avoir été prise par des paysans et des membres de la « petite bourgeoisie » locale (fonctionnaires, hommes d'affaires, gestionnaires de la CDC) soutenus par le gouvernement du Cameroun occidental plutôt que par la CDC. Déjà au début des années soixante, quand il était devenu

(12) S.J. Epale, « The mobilization of capital in a rural milieu : the example of the Bakweri of the South-West Province of Cameroon », *Rural Africana* 2, 1978, pp. 76-77.

(13) CDC, *Report of the Agricultural*

Mission, Bota, 1964, p. 37.

(14) Buea Archives, File Qd/a (1962) 1, *Minutes of a meeting of the Committee on the Future of the CDC held in the office of the Financial Secretary on 3 October 1964*.

de plus en plus évident que la prospérité créée par la culture des bananes touchait à sa fin, la BCUF avait encouragé ses membres à réinvestir leur capital dans d'autres cultures, dont celle de l'hévéa et du palmier à huile. La BCUF développa ses propres pépinières de palmiers à huile et distribua des semences à ceux de ses membres qui étaient intéressés. Certains d'entre eux achetèrent d'ailleurs également des semences à la CDC. Il faut des investissements substantiels pour développer des plantations d'hévéa et de palmiers à huile qui ont besoin, respectivement de 6 et de 4 ans pour devenir productifs ; en l'absence presque totale de facilités de crédit, seuls des agriculteurs ou des non-agriculteurs disposant de quelques capitaux peuvent se lancer dans de tels projets. Les conseillers des services de l'agriculture aidèrent les petits exploitants à créer leurs plantations. Cependant, vers la fin des années soixante, quand les plantations d'huile de palme atteignirent leur niveau de production maximale, la plupart des petits exploitants se montrèrent incapables de traiter convenablement leurs récoltes. Les services de l'agriculture s'arrangèrent alors avec la CDC pour que celle-ci achète la récolte des petits exploitants pour la transporter et la traiter à des coûts minimaux. Par la suite, la CDC s'engagea davantage dans le processus de production en offrant aux petits exploitants des conseils techniques.

Cependant, un conflit opposa bientôt la CDC aux petits exploitants qui lui reprochaient de leur fournir une assistance insuffisante et de leur proposer des prix trop bas. Comme la direction de la CDC ne semblait pas disposée à écouter leurs doléances, les petits exploitants en appelèrent à l'État. Le 11 janvier 1974, une réunion eut lieu entre les petits exploitants de palmiers à huile dans la Fako Division (province du Sud-Ouest) et des représentants du gouvernement et du parti. Au cours de la réunion, des suggestions furent présentées pour réorganiser les projets et on demanda à la CDC de s'occuper plus activement de la production (mise à la disposition des producteurs des « intrants » et contrôle). Cependant, cet appel ne semble pas avoir été entendu. Le 12 janvier 1975, la Coopérative de petits exploitants de palmier à huile de la province du Sud-Ouest décida d'envoyer une pétition au ministre du Développement commercial et industriel à Yaoundé. Dans cette pétition, le problème des prix trop bas offerts par les moulins, dont la CDC, était de nouveau soulevé : les coopérateurs affirmaient que le prix courant payé par les moulins (6 F CFA pour un kilo de fruits livré) était bien trop bas pour couvrir les frais de production. Ils affirmaient également que les moulins ne percevaient pas moins de 26,5 F CFA par kilo de fruits, ce qui voulait dire que les producteurs percevaient à peine le quart de la valeur de leurs récoltes. En fin de compte, ils soulignaient qu'ils autoriseraient désormais les

moulins à prélever seulement 3 F CFA par kilo, prix qui correspondait à celui du traitement d'un kilo de fruits.

Informée de la pétition, la CDC envoya une lettre très ferme à la Coopérative. Elle y réfutait les calculs de la coopérative au sujet du prix réel du kilo de fruits et exigeait un contrôle plus strict sur les exploitations des coopérateurs qui, d'après elle, étaient mal tenues. Elle se déclarait prête à assister les petits exploitants en leur envoyant des cadres pour inspecter les exploitations ; cependant, les petits exploitants auraient à payer les coûts de transport occasionnés par ces visites d'inspection, coûts calculés par la CDC à des tarifs commerciaux.

Lors d'une réunion, le 7 juillet 1975, avec le gouverneur de la province du Sud-Ouest qui essayait de jouer les médiateurs, la CDC persista dans son refus d'augmenter les prix aux producteurs. Elle alla même jusqu'à déclarer prématurée l'intervention du gouvernement dans le conflit, étant donné que l'affaire n'avait jamais fait l'objet d'une discussion sérieuse entre les moulins et les petits exploitants. Tout en étant une entreprise publique, la CDC opérait cependant selon les critères commerciaux ; elle soutenait la politique du gouvernement qui était de favoriser le développement des plantations villageoises, mais elle refusait de distribuer des « cadeaux » aux petits exploitants ; il ne faisait aucun doute que l'entreprise payait un prix juste aux producteurs, après déduction des frais.

Au cours des années soixante-dix, les moulins, y compris la CDC, augmentèrent le prix de la tonne d'huile de palme de 70 000 à 140 000 F CFA, sans augmenter pour autant le prix payé aux producteurs. Les petits exploitants se plaignirent que le système introduit par la CDC en 1977, consistant à verser aux producteurs des paiements supplémentaires après avoir dressé son bilan annuel, ne suffisait pas à compenser les pertes qu'ils encouraient de façon continue.

En 1978, la CDC décida d'associer les petits exploitants en activité à un projet nouveau, entrepris — sur les conseils de la Banque mondiale — dans le cadre du programme de développement CAMDEV II. Il s'agissait d'un établissement de plantations villageoises d'hévéa sur une étendue d'environ 1 000 ha, principalement à l'intérieur de la zone de plantation de Kompina et Malende, et de plantations de palmier à huile d'environ 1 000 ha également, principalement dans la zone de plantation de Mondoni (Mingo). Tous les aspects de ce projet furent étudiés en détail dans un rapport de la Banque mondiale (15). Il permettait à la CDC d'exercer un contrôle plus strict sur les moyens et le proces-

(15) World Bank, *Cameroon : Appraisal* n° 1676-CM, December 1977.
of a second CAMDEV project, Report

sus de production et de commercialisation. Le financement du projet était assuré par des conventions entre l'État camerounais et les institutions de financement internationales : la Banque mondiale devait contribuer pour 1,1 million de dollars, la CCCE pour 0,6 million, la COMDEV pour 0,6 million et le gouvernement camerounais pour 1 million. Les fonds devaient être transmis par l'intermédiaire de la banque des agriculteurs du Cameroun, le Fonds national de développement rural (FONADER), qui avait conclu, à cette fin, des conventions spéciales avec le gouvernement, d'une part, et, d'autre part, avec la CDC. Cette dernière, à son tour, était obligée de créer un Service des plantations villageoises pour gérer le projet, fournir une assistance technique aux petits exploitants et coordonner les aspects financiers et agricoles du projet.

Les participants au projet durent signer un contrat avec la CDC, dans lequel les critères de participation étaient clairement définis. Les plus importants étaient les suivants :

- les participants devaient être de nationalité camerounaise et tirer 75 % de leurs revenus de l'agriculture ;
- les participants devaient avoir entre 25 et 40 ans et être physiquement capables de s'acquitter de travaux très durs sur leurs plantations. Des personnes plus âgées, mais dont la famille comptait des membres plus jeunes, pouvaient être retenues ;
- les participants devaient disposer de terres aptes à être développées selon les critères définis dans le contrat : celles-ci devaient être situées à moins de 30 km d'une plantation d'hévéa ou d'un moulin à huile de la CDC, selon le produit cultivé ; elles devaient être à une distance n'excédant pas 250 à 500 mètres d'une route carrossable ou d'une piste ; le propriétaire devait exercer un droit sur la terre couvrant une période d'au moins 24 ans ;
- les participants devaient solliciter auprès de la CDC la reconnaissance de leur statut de « planteur » (le terme utilisé par la CDC pour désigner les participants au projet).

Chaque « planteur » avait le droit de cultiver — avec l'assistance technique et sous le contrôle des cadres de la CDC — une superficie d'1 à 2 ha au cours de la première année, superficie qui pouvait être élargie, selon ses performances, d'un hectare par an, jusqu'à un maximum de 5 ha pour le palmier à huile et 4 ha pour l'hévéa. Pendant la période de maturation (4 ans pour le palmier à huile, 6 ans pour l'hévéa), le planteur recevait une subvention (non remboursable) de 50 960 F CFA pour une plantation de palmiers à

huile et de 108 106 F CFA pour une plantation d'hévéa. Le FONADER avait calculé ces subventions en se basant sur un paiement de 80 % du salaire de base d'un ouvrier agricole et en tenant compte du nombre de journées de travail nécessaires pour la culture d'un hectare. Ces subventions furent augmentées quelque peu au cours des années ; la somme totale pour l'hévéa était, par exemple, de 149 923 F CFA en 1985.

Les semences, les engrais et les produits chimiques étaient obtenus auprès de la CDC sous forme de prêt (à 9 % d'intérêt par an). Dans le cas d'une plantation de palmiers à huile, le prêt était capitalisé pendant cinq ans après les premières semences et devait être remboursé entre la septième et la treizième année, par des paiements qui augmenteraient à partir de 5,5 % du total emprunté, jusqu'à 19,5 %. Ces remboursements seraient déduits des prix de vente que le planteur encaisserait pour sa récolte. Le contrat obligeait le planteur à vendre sa récolte à la CDC.

Le contrat couvrait une période de 27 ans à partir de l'année de défrichage. Au cas où un participant ne respecterait pas les conditions du contrat, la CDC, après un certain nombre d'avertissements écrits, transmettrait le dossier du débiteur défaillant au FONADER qui disposerait d'une ultime sanction : la saisie de la plantation couverte par le contrat. Après avoir remboursé la totalité des dettes contractées, le planteur obtiendrait un certificat enregistré au Bureau foncier pour les surfaces sous plantation.

Le projet fonctionne aujourd'hui dans une région en forme de fer à cheval autour du Mont Cameroun, qui, à partir d'Idenau, va en direction du Sud-Ouest jusqu'au pont sur le Mongo, tourne ensuite au Nord jusqu'à Penja et Kumba, ensuite vers l'Ouest jusqu'à Mbonge. Le manque de terres explique cette dispersion relative. En 1985, le projet « nouveau » de la CDC comptait 224 planteurs d'hévéa cultivant 526 ha et 160 planteurs de palmier à huile cultivant 462 ha. Contrairement au projet « ancien », plus de 90 % des planteurs seraient de « vrais » paysans originaires des villages à proximité des plantations de la CDC.

Le projet « nouveau » semble une tentative plus prometteuse, de la part de la triple alliance de l'État postcolonial camerounais, du capital financier international et de l'agro-industrie, pour intégrer la paysannerie locale plus complètement au système capitaliste. Son but est de « moderniser » les techniques de production des agriculteurs locaux — avec le soutien financier de l'État camerounais et du capital international et l'assistance technique de l'agro-industrie — et d'augmenter ainsi la production à vendre à l'agro-industrie. Il renforce considérablement le contrôle qu'exercent les gestionnaires de l'agro-industrie sur les moyens de production et les processus de production et de commercialisation et réduit la marge de manœuvre de l'agriculteur en tant que produc-

teur indépendant : la force de travail du petit exploitant est soumise à et contrôlée par la bureaucratie de l'agro-industrie, et ses récoltes reviennent automatiquement à celle-ci qui contrôle les relations d'échange. Plusieurs auteurs ont fait remarquer que la situation structurelle de ces petits exploitants dans le processus de production et d'échange, ressemble à celle d'un prolétariat ; c'est pourquoi on les désigne tantôt comme des « semi-prolétaires », tantôt comme des « prolétaires déguisés » ou des « équivalents de main-d'œuvre » (16). Pour notre part, nous considérons le projet des plantations villageoises comme une forme particulière de prolétarianisation. En effet, le processus de prolétarianisation peut se manifester sous diverses formes (concrètes), qui sont déterminées principalement par les besoins du capital et par les bénéfices escomptés pour une période spécifique.

Le projet « nouveau » semble aujourd'hui offrir bon nombre d'avantages à l'agro-industrie :

- Le projet des plantations villageoises assurera des livraisons régulières de matières premières à l'agro-industrie, et ceci, relativement, à peu de frais et peu de risques. Il semble que le projet représente une forme de production moins coûteuse que celle qui est en vigueur aujourd'hui (et qui est basée sur la relation capital-salariat) parce que, d'une part, les producteurs subissent la presque totalité des coûts de production (ils obtiennent les intrants et les services agricoles sous forme d'un prêt qui doit être remboursé avec des intérêts après la récolte), et, d'autre part, l'agro-industrie échappe aux charges découlant d'une prolétarianisation complète (paiement des membres de la famille ou des ouvriers occasionnels employés par le planteur, sécurité sociale, logement, etc.). Il s'agit aussi d'un processus de production moins risqué étant donné que les fluctuations des prix sur le marché mondial affectent automatiquement les producteurs, qui subissent aussi les risques de mauvaise récolte.
- Le projet de plantations villageoises n'apparaît pas seulement comme une forme de production moins chère et moins risquée que la production capitaliste, mais plaît également davantage aux agriculteurs, car il laisse intacte, dans la *forme*, la production paysanne (la culture, par une famille individuelle, de « sa » terre à elle).

Le projet prétend pouvoir améliorer considérablement le niveau de vie des participants par rapport aux non-participants. Une étude récente a estimé les revenus nets des participants au projet « palmier à huile » comme suit :

(16) Cf. S. Amin, K. Vergopoulos, *La question paysanne et le capitalisme*, Paris, Anthropos, 1974 ; H. Bernstein, « African peasantries : a theoretical framework », *Journal of Peasant Studies* 6 (4), 1979, pp. 412-443.

**Plantations de palmiers à huile
appartenant à de petits exploitants :
revenu net par ha, chaque cinquième année du projet
(en termes constants de 1980)**

Année après plantation	Année du projet	Revenu annuel par ha en francs CFA
4	7	40 252
9	12	194 300
14	17	251 408
19	22	247 595
24	27	254 166

Source : E.A. Wyrley et al., *Land suitability and feasibility study for oil palm and rubber plantations in South West Cameroon*, Vol. 1, Main Report, Surrey, Lands Resources Development Centre, 1982, p. 90.

Le revenu net moyen par ha de plantation de palmier à huile est supérieur au revenu salarial des ouvriers qualifiés et non spécialisés employés sur les plantations de la CDC et qui sont respectivement de 240 000 et de 180 000 F CFA. Ces ouvriers, cependant, sont logés gratuitement et bénéficient de services médicaux gratuits. Les petits exploitants qui participent au projet des plantations villageoises de la CDC continuent, bien sûr, à cultiver des produits vivriers et à en tirer pratiquement les mêmes revenus. Si ces estimations du revenu net par ha de palmier à huile sont correctes, un participant au projet cultivant quelques hectares de palmier à huile pourrait certainement devenir un membre de la classe moyenne rurale, comme l'avait prédit le rapport Swynnerton de 1964.

Au cours d'interviews avec des participants au projet d'hévéa, en octobre 1985, un mécontentement évident et généralisé se manifesta pourtant chez les intéressés. La plupart des petits exploitants étaient convaincus que le projet n'avait pas amélioré leurs conditions de vie, mais plutôt le contraire. Il faut cependant tenir compte du fait que leurs plantations venaient tout juste de produire les premières récoltes et n'avaient pas encore atteint le niveau de maturité. Les participants formulaient, lors des entretiens, les doléances suivantes :

- L'installation, le maintien et le développement de plantations créent des soucis financiers incessants. Certes, les participants au projet bénéficient d'un financement à long terme en argent

et en nature pour couvrir les frais initiaux, mais ils estiment tous que ce soutien financier est insuffisant. Il ne suffit pas à dédommager les petits exploitants pour les heures de travail qu'ils consacrent eux-mêmes à leurs plantations durant la première phase, et permet encore moins d'employer des ouvriers. La plupart des planteurs ne disposent pas d'une force de travail suffisante au sein de leur famille pour développer leurs plantations et sont régulièrement obligés d'employer des ouvriers. A cause de la proximité des plantations de la CDC, on manque de bras dans la région et les salaires sont élevés : les petits exploitants doivent souvent payer des salaires plus élevés que la CDC pour recruter des ouvriers (ceux-ci bénéficient sur les plantations de la CDC d'avantages divers comme le logement, les services médicaux, etc.). Le projet prétend viser l'élévation du niveau de vie des catégories rurales à bas revenus, mais il exclut, en fait, les paysans les plus pauvres et les jeunes, car ils n'ont pas les réserves financières nécessaires pour entretenir leurs familles et pour engager des ouvriers durant la période de la mise en place de plantation. Par conséquent, l'objectif de stabiliser la main-d'œuvre dans les campagnes, en créant des emplois bien rémunérés au niveau local, ne sera pas atteint : les paysans les plus pauvres, qui sont en général les premiers à émigrer, n'ont aucune chance de participer au projet.

- Les terres sont rares dans les environs des plantations de la CDC, car celles-ci occupent une bonne partie de la superficie autour des villages les plus proches. Par conséquent, on manque de terre et elle est très chère. Il nous a été dit qu'on doit payer au moins entre 250 000 à 300 000 F CFA pour un hectare de terre à Malende. De plus, les chefs locaux exigent souvent des participants potentiels de fortes sommes d'argent avant de leur signer l'attestation qu'ils ont des droits sur la terre. Une fois de plus, les paysans sans terre ou sans capitaux éprouvent des difficultés immenses pour se joindre au projet.
- Les prix payés aux producteurs sont instables et souvent très bas. Les petits exploitants d'hévéa, par exemple, ont été attirés par, d'une part, les revenus mensuels qu'ils espéraient s'assurer en produisant du caoutchouc (ce qui diffère des revenus *annuels* que produisent le cacao et le café) et, d'autre part, les prix élevés que le caoutchouc naturel devait atteindre sur le marché mondial d'après le pronostic de la Banque mondiale. Bon nombre d'entre eux regrettèrent d'avoir adhéré au projet quand ils durent affronter en 1985 une chute dramatique des prix du caoutchouc naturel sur le marché mondial (le prix de 1985 n'était que la moitié de celui de 1984). Il leur était cependant presque impossible de se retirer du projet, car ils

devaient rembourser les prêts obtenus et il leur manquait le capital nécessaire pour investir dans d'autres cultures. Les prix de l'huile de palme, vendue sur le marché local, sont plus stables.

Les petits exploitants ont souvent protesté, individuellement ou collectivement, auprès de la direction du projet contre l'insuffisance des subventions pour compenser le travail investi dans les plantations et contre l'absence d'une caisse de stabilisation. Ils ont exprimé leur mécontentement aussi par d'autres moyens qui semblent plus efficaces et qui sont plus difficiles à contrôler par la direction :

- Ils ont souvent passé outre certaines règles du projet. Par exemple, pour protester contre la faiblesse des subventions et contre l'épuisement des ressources en capital pendant les premières années de la plantation, certains petits exploitants de palmiers à huile ont cultivé des produits vivriers dans les plantations de palmiers, ce qui va à l'encontre du règlement du projet. La direction a du mal à faire face à de telles pratiques. En 1985, le directeur du projet des plantations villageoises de la CDC disait à ce sujet : « 84 ha de palmiers ont été plantés en 1984-1985. Bien que nous ayons dit dès le début que d'autres cultures ne seraient pas admises dans les plantations, les propriétaires, souvent, n'ont pas respecté cette règle et notamment ceux auxquels nous ne l'avions pas demandé auparavant. Les seules sanctions possibles étaient soit de ne plus procurer de semences, soit de ne pas verser les subventions en espèces. Cependant, si nous ne leur fournissions pas les semences, nous risquions de nous retrouver avec des quantités considérables de semences en stock ; nous avons donc décidé de continuer à fournir les semences et de suspendre le paiement des subventions jusqu'à ce que les planteurs respectent les règles » (17).
- Confrontés à des prix instables et parfois très bas et à des coûts de production élevés, les petits exploitants ont eu tendance à négliger l'entretien de leurs plantations et à en suspendre l'exploitation. Le rapport annuel de la CDC pour 1983 révélait que la production de caoutchouc des petits exploitants était de 164 tonnes métriques (48,1 %) en dessous de la récolte

(17) J.M. Bell (Manager CDC Small-holders' Development Scheme), *Notes for visiting agents M/S Hall and Pigot, Tiko, 1985, multigr.*

attendue, en raison surtout des prix trop bas du caoutchouc.

Il est clair que le projet n'a pas encore créé une classe moyenne rurale et qu'il a plutôt ponctionné les ressources en capital des agriculteurs aisés. Les protestations des petits exploitants au sujet des pertes en capital et des prix trop bas payés au producteur pourraient affecter le but même du projet : l'intégration plus complète de la paysannerie locale dans le système capitaliste et le développement de la production de matières premières pour l'agro-industrie.

La coopération étroite entre l'État postcolonial camerounais, le capital financier international et l'agro-industrie afin de réaliser une intégration plus complète de la paysannerie locale dans le système capitaliste semble avoir comme objectif la prolétarianisation accrue des agriculteurs et leur élimination en tant que producteurs relativement indépendants : l'agro-industrie exploite la force de travail des paysans de différentes façons pour réaliser la diversification et l'augmentation de la production agricole qu'exige l'État postcolonial. Nous avons étudié deux façons de prolétarianiser la paysannerie locale : 1) la voie « traditionnelle » qui consiste à exproprier les terres des agriculteurs locaux qui sont transformés ensuite en salariés travaillant sur les plantations de l'agro-industrie, et 2) la voie plus « moderne », par l'« encadrement », qui implique une rupture moins dramatique avec le mode de production paysan, mais qui renforce le contrôle des gestionnaires de l'agro-industrie sur la production et la commercialisation des cultures.

On ne peut dire encore aujourd'hui, quelle sera la voie qui deviendra prédominante dans la politique agricole de l'État postcolonial. La méthode de l'« encadrement » semble la plus séduisante, socialement, économiquement et politiquement, et elle bénéficie d'un soutien idéologique et financier considérable de la part du capital financier international. Certains documents officiels (18) semblent plaider pour une sorte d'équilibre entre la plantation industrielle et les plantations villageoises, ceci pour favoriser le « développement rural ». La politique gouvernementale actuelle en faveur de projets de plantations villageoises semble encore marquée par des hésitations et ces projets occupent encore une position secondaire par rapport aux entreprises agro-industrielles. Le gérant du projet SOCAPALM en appelait à l'État, en 1980, pour une politique plus conséquente et plus déterminée à cet égard (19).

(18) République Unie du Cameroun, *Bilan diagnostic...*, op. cit.; République Unie du Cameroun, *V^e Plan Quinquennal de Développement Économique, Social et Culturel, 1981-1986*, Yaoundé, Ministère de

l'Économie et du Plan, 1981.

(19) SOCAPALM, *Projet des Plantations Villageoises, Rapport de la campagne 1980/81* par P. Epoh Adyang, Directeur du Projet.

L'échec relatif des projets entrepris est peut-être une des causes de ces hésitations ; mais cet échec n'est pas dû à l'incapacité ou la mauvaise volonté de la paysannerie locale ; il tient plutôt aux faiblesses intrinsèques des projets en cours qui semblent exclure les couches les plus pauvres de la population rurale sans offrir pour autant suffisamment de stimulants aux paysans aisés. Il est probable que l'État camerounais, qui s'intéresse surtout à la diversification et à l'augmentation de la production agricole, continuera à se fier principalement aux entreprises agro-industrielles et tentera de la manière la plus traditionnelle de prolétarianiser la paysannerie locale. La création récente de l'entreprise de thé de Djuttitsa montre que l'État postcolonial semble même prêt à implanter des entreprises agro-industrielles dans les régions les plus peuplées du Cameroun, pour mettre ainsi à la disposition de l'agro-industrie la force de travail salariée dont elle a besoin.

(traduit par R. Buijtenhuijs)